

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: NAVULLING

Code: Z900140

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Recharger du Flamewarp.

Utilisations déconseillées: Tout utilisation non conforme.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

MULTITASK INDUSTRIES
KARNEMELKSTRAAT 12
9060 ZELZATE / BELGIUM
TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61
TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96
SITE INTERNET: www.multitaskindustries.be
EMAIL: info@multitaskindustries.be

Secteur informatif:

Informations techniques: info@multitaskindustries.be

1.4 Téléphone en cas d'urgence: Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aérosol 1.

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon règlement (EG) nr. 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS02

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

Conseils de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Danger.

Pictogrammes de danger:



GHS02

Mentions de danger: H222 – H229

Conseils de prudence: P102 – P210 – P211 – P251 – P410 – P412

2.3 Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Nom	Identificateur de produit	Quantité	Classification SGH
Butane	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° Index: 601-004-00-0	>50%	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280
Propane	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° Index: 601-003-00-5	20 – 50%	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280
Isobutane	N° CAS: 75-28-5 N° CE: 200-857-2 N° Index: 601-004-00-0	<1%	Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire: Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n°1907/2006 § 59 (REACH).

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Indications générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement; Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau de forte puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire: Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7.

Evacuation: voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Information supplémentaire: Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante.

Conseils pour le stockage en commun: Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Matières radioactives. Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Température de stockage conseillée: 10-30°C. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C Les règlements pour le stockage des aérosols inflammables doivent être respectés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de control

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Nom	N° CAS	ml/m ³	mg/m ³	Catégorie	Origine
n-Butane	106-97-8	600	1430	TGG 8 heures	Privé

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

8.2 Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés: Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène: Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage: Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).

Protection des mains: B En cas de contact prolongé ou répété avec la peau: Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. (0,5 mm)

Temps de résistance à la perforation: >480 min

Période de latence: >160 min

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau: Vêtements de protection. Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire: Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol.
Couleur:	Non déterminé.
Odeur:	Caractéristique.
pH-valeur:	Non déterminé.
Point de fusion:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point de sublimation:	Non déterminé.
Point de ramollissement:	Non déterminé.
Point d'éclair:	<21 °C
Inflammabilité (gaz):	Non déterminé.
Dangers d'explosion:	En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.
Limite inférieure d'explosivité:	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

Limite supérieure d'explosivité:	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité (gaz):	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Propriétés comburantes:	Aucun/Aucune.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	Non déterminé.
Hydrosolubilité:	Non déterminé.
Solubilité dans d'autres solvants:	Non déterminé.
Viscosité dynamique:	Non déterminé.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Durée d'écoulement:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Épreuve de séparation du solvant:	Non déterminé.
Teneur en solvant:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Teneur en corps solides: Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir chapitre 10.5.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution: Aucune information disponible.

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

Substance	N° CAS	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
Propane	74-98-6	Inhalation gaz	CL50 800000 (15 min) ppm	Rat	ECHA Dossier
Isobutane	75-28-5	Inhalation gaz	CL50 520400 (120 min) ppm	Souris	ECHA Dossier

Irritation et corrosivité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux: Aucune information disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne vis-à-vis d'organismes non ciblés, car aucun ingrédient ne répond à ces critères.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau:

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	Butane	2,89
74-98-6	Propane	2,36
75-28-5	Isobutane	2,8

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne vis-à-vis d'organismes non ciblés, car aucun ingrédient ne répond à ces critères. La déclaration ci-dessus s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination: Élimination des déchets conformément à la législation nationale ou régionale.

Les emballages non contaminés et complètement vides peuvent être réutilisés. L'attribution des numéros de clé de déchet/marquages de déchet doit être spécifique à l'industrie et au processus conformément à l'AVV.

Liste de recommandations pour les clés de déchet/désignations de déchet selon l'EAKV:

Code d'élimination des déchets – Produit:

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets - Résidus:

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets – Emballages contaminés:

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés: Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR: UN 1950

IMDG: UN 1950

ICAO-TI/IATA-DGR: UN 1950

ADN: UN 1950

RID: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: AÉROSOLS

IMDG: AEROSOLS

ICAO-TI/IATA-DGR: AEROSOLS, inflammable

ADN: AÉROSOLS

RID: AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 2

IMDG: 2.1

ICAO-TI/IATA-DGR: 2.1

ADN: 2

RID: 2

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

14.4 Groupe d'emballage

ADR:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190, 327, 344, 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagee: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

IMDG:

Étiquettes: 2.1



Marine polluant: No.
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité dégagee: E0
EmS: F-D, S-U

ICAO-TI/IATA-DGR:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145, A167, A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité dégagee: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

ADN:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190, 327, 344, 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité dégagee: E0

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

RID:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190, 327, 344, 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité dégagee: E0

Catégorie de transport: 2

Code de restriction concernant les tunnels: D

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE:

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 29: butane; isobutane.

2010/75/UE (COV): 100 %

2004/42/CE (COV): Non déterminé.

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES.

Information supplémentaire:

Directive aérosol (75/324/CEE).

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Prescriptions nationales:

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): Sans danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: /

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
 AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen.
 CAS Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Derived No Effect Level.
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER.
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.
 IATA: International Air Transport Association.
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA).
 ICAO: International Civil Aviation Organization.
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO).
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany).
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level.
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration.
 LC50: Lethal concentration, 50 percent.
 LD50: Lethal dose, 50 percent.
 NOAEL: No observed adverse effect level.
 NOAEC: No observed adverse effect level.
 NTP: National Toxicology Program.
 N/A: not applicable.
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration.
 PNEC: predicted no effect concentration.
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic.
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).
 SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act.
 SVHC: substance of very high concern.
 TRGS Technische Regeln fuerGefahrstoffe.
 TSCA: Toxic Substances Control Act.
 VOC: Volatile Organic Compounds.
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe.
 WGK: Wassergefaehrdungsklasse.

Texte des phrases H et EUH:

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur al base des données de contrôle.

Information supplémentaire:

Classification: - Procédure de classification.
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 6/02/2023

NAVULLING

Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.

